

## LE CONSULAT FRANÇAIS À HAIPHONG, 1954-1955 : UNE REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE MORT-NÉE

Développée par les Français au XIX<sup>e</sup> siècle pour servir de base navale, Haiphong, y compris sa région, devint un centre colonial de premier plan comprenant plusieurs écoles françaises (la plus notable étant le Collège Henri Rivière), des entreprises françaises et internationales importantes (Shell, la Cimenterie de Haiphong, les Charbonnages de Tonkin, et les Messageries Maritimes notamment), et le plus grand port du nord. Mais les accords de Genève qui mirent fin à la Guerre d'Indochine (1), divisèrent le Vietnam entre un nord communiste, la République Démocratique du Vietnam (RDVN ou Nord-Vietnam) et un sud capitaliste, (la République du Vietnam ou Sud-Vietnam). Selon ces accords, signés en juillet 1954, les territoires du nord seraient progressivement cédés au Viet Minh, l'opération commençant par la ville de Hanoi en octobre 1954 et se terminant par l'île de Cacba le 16 mai 1955 (2). À ce moment-là également, les Français et les Viet Minh se mirent d'accord sur la création d'une Délégation Générale de la France à Hanoi. Le premier Délégué Général fut Jean Sainteny, ancien commissaire de la République pour le Tonkin et l'Annam du Nord (1945-1947) d'où il négocia un accord avec Ho Chi Minh – un accord rendu caduc par le déclenchement de la Guerre d'Indochine. Sainteny était bien vu par Ho et les autres dirigeants du Nord-Vietnam et représentait donc le choix logique pour établir de bonnes relations entre la France et la RDVN.

Mais, en mars 1955, les Français informèrent les autorités nord-vietnamiennes de l'ouverture d'une antenne de la Délégation Générale à Haiphong (3). Outre la présence de certains intérêts français, l'existence d'un consulat britannique ainsi que l'arrivée quasi certaine des consulats des pays communistes, jouèrent également un rôle dans cette décision. Très vite la situation se compliqua car les dirigeants de la RDVN refusèrent l'existence de ce consulat à Hai-

---

(1) Cette guerre (1946-1954) entre la France et les Viet Minh, nationalistes et communistes) est appelée la Première Guerre d'Indochine en anglais. La Deuxième Guerre d'Indochine est aussi appelée la Guerre du Vietnam tandis que la Troisième Guerre d'Indochine consiste en une série de conflits au Cambodge, au Laos et au Vietnam après le départ des Américains.

(2) 16 mai 1955, Standen (Haiphong) au Foreign Office, FO371/117100, Archives Nationales du Royaume-Uni, Kew (ci-après : NA).

(3) 5 janvier 1956, L. Moreau, représentant à Haiphong du Délégué Général, 149QO/1, Archives diplomatiques, La Courneuve (ci-après : AD).

phong – au moins sans une contrepartie : l'ouverture d'une représentation nord-vietnamienne à Paris (4). Mais à cette époque, les Français n'étaient pas prêts à payer ce prix (5). Quand la RDVN prit le contrôle de la ville en mai 1955, les autorités trouvèrent cette représentation mais, préoccupées par la nécessité d'affirmer leur pouvoir sur les habitants, décidèrent au début de l'ignorer. Cependant après avoir réussi à imposer leur contrôle sur la ville, elles obligèrent les Français à fermer le consulat.

Cet article s'attache à découvrir l'histoire d'un consulat qui dura moins d'un an et qui représente un échec important de la politique française à l'égard de son ancienne colonie. Plusieurs thèmes y seront abordés : le rôle des représentants du Délégué Général dans le transfert du pouvoir à Haiphong ; les efforts de cette représentation pour préserver l'influence française dans la ville et ses conflits avec les autorités locales et nationales ; enfin, la fermeture du consulat. De plus, les activités de ce consulat, surtout au moment du transfert du pouvoir, eurent un impact sur les relations franco-américaines car les États-Unis insistèrent sur le retour, ou au moins le déplacement au Sud-Vietnam, de tout le matériel donné aux Français pendant la Guerre d'Indochine. Surtout, cet article cherche à analyser cette situation si rare d'un consulat non-reconnu ainsi que les relations tendues entre l'ancien pouvoir impérial et une colonie nouvellement indépendante.

### **Le consulat à Haiphong : un aperçu**

Au vu des intérêts économiques et culturels de premier plan à Haiphong, il n'est pas étonnant que la représentation française ait été assez importante (6). En mars 1955, deux mois avant le transfert du pouvoir, les documents font état de sept Français et de neuf Vietnamiens ainsi que de l'agent des Messageries Maritimes et sa femme. Le chef du consulat était Jean Beauchataud mais il devait être remplacé peu après par Louis Moreau, diplomate professionnel qui servit plusieurs années en Indochine au début de sa carrière. Il faut noter parmi les Français, le capitaine de frégate Georges Flichy qui s'occupait des questions militaires, notamment liées à l'évacuation de la ville mais aussi aux trois cimetières français de la ville et ses monuments aux morts. Il quittera la ville en juillet 1955 mais les Français n'obtinrent pas de visa pour son remplaçant. Parmi les autres Français : un opérateur radio, un chiffreur et un agent chargé du Bureau Immobilier de Haiphong. Les Vietnamiens occupaient des postes de secrétaires, interprètes et domestiques (un gardien, deux chauffeurs et un maître d'hôtel).

---

(4) *Ibid.*

(5) Voir 8/3/56, télé n° 51/3, de Karachi, signé Christian Pineau, de la part de la Délégation française, 149QO/7, AD.

(6) Ces informations proviennent de plusieurs documents issus des Archives Sainteny (Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris), carton 13, notamment l'organigramme de la Délégation Générale, sans date ; les personnels militaires de la Délégation Générale, sans date ; et la Délégation Générale, situation du personnel, 22 mars 1955.

Notons que le chiffreur, Albert de Bonfils, après la fermeture du consulat, fut transféré à la Délégation Générale à Hanoi où il tint le même poste. Il fut accusé et inculpé d'espionnage au bénéfice de Saigon en mars 1958. Il fut expulsé par les Nord-Vietnamiens peu après. Le chef intérimaire de la délégation crut d'abord que l'affaire était un coup monté par la RDVN contre les Français, mais finit par accepter les accusations. Il semble que de Bonfils ait espionné pour le sud, probablement depuis un certain temps (7). Sa présence à Haiphong au moment du transfert du pouvoir est significative.

À l'arrivée de l'Armée Populaire Vietnamienne le 13 mai 1955, les membres de la représentation décidèrent de s'installer à la Maison de France de Haiphong. Selon Louis Moreau, ce bâtiment était « vaste et voyant » (8). Cet immeuble était, bien sûr, la propriété du Domaine Privé de l'état français, mais l'installation du consulat dans un endroit si peu discret suggère la continuation d'une mentalité impérialiste – ce qui devait irriter probablement les Vietnamiens. De plus, l'immeuble surplombait le port et donc était un endroit idéal pour surveiller les activités de Haiphong, notamment les mouvements des navires et ses marchandises. L'existence du consulat pouvait indisposer les autorités de la ville.

### Les relations franco-américaines et Haiphong

Le maintien des bonnes relations avec les Américains était un élément clé de la politique étrangère française de cette époque. Le soutien, surtout financier, de Washington aux efforts français dans la Guerre d'Indochine avait été essentiel. À la fin de ce conflit, les États-Unis avaient payé, en partie grâce à un système similaire au « prêt-bail » de la Seconde Guerre mondiale (et surnommé ainsi par les Français), 80% du coût des combats (9). L'existence des relations entre la France et la RDVN fragilisait ces rapports et menaçait un temps le maintien de cette aide. Par conséquent, la Quatrième République veillait à informer les États-Unis et s'assurait de leur accord avant toute démarche auprès de la RDVN. Mais si le gouvernement américain donna son accord à la création de la Délégation Générale, il ne le fit pas sans réserves :

---

(7) Les informations relatives au cas d'Albert de Bonfils sont dans les dossiers 149QO/1, AD, et 262PO/2002034/10, Archives Diplomatiques Nantes.

(8) 5 janvier 1956, L. Moreau, représentant à Haiphong au Délégué Général, 149QO/1, AD.

(9) Il existe plusieurs études détaillées sur le financement américain de la Guerre d'Indochine : Hugues Tertrais, *La piastre et le fusil : Le coût de la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Comité pour l'histoire financière de la France, 2002 ; Laurent Cesari, *Le Problème diplomatique de l'Indochine, 1945-1957*, Paris : Les Indes Savantes, 2013 ; Mark Atwood Lawrence, *Assuming the Burden: Europe and the American Commitment to War in Vietnam*, Berkeley : University of California Press, 2005 ; Kathryn Statler, *Replacing France: The Origins of American Intervention in Vietnam*, Lexington : University of Kentucky Press, 2007.

Les États-Unis regardent l'augmentation de l'activité et de l'influence de la Mission Sainteny avec inquiétude et craignent que les transactions françaises avec le Viet Minh ne puissent qu'affaiblir la position du Monde Libre vis-à-vis du communisme en général et rendre plus difficiles nos tentatives d'empêcher la perte du Vietnam Libre (10).

Outre cette nécessité d'apaiser les Américains, il fallait aussi rassurer le gouvernement du Sud-Vietnam où les Français possédaient des intérêts beaucoup plus importants. Les instructions du Quai d'Orsay étaient très claires sur ce sujet : « Notre politique du Sud Vietnam est l'essentiel de notre action en Indochine ; les négociations menées à Hanoi revêtent, en revanche, un caractère accessoire » (11). L'auteur des instructions s'attend à ce que « les protestations [des Viet Minh] s'accroissent « à mesure que se confirmera l'intention de la France de contribuer avec énergie au renforcement du gouvernement de Saigon aux côtés des États-Unis ». Il conclut par l'observation suivante :

Notre délégation au Nord Vietnam assume une tâche très importante d'observation. Elle devrait renseigner dans toute la mesure possible le Commissariat Général [...] sur les intentions de ses dirigeants, spécialement dans l'hypothèse où, après la mise en œuvre de la politique franco-américaine d'assistance au Gouvernement de Saigon, celles-ci devaient revêtir une tournure agressive [sic].

La marge de manœuvre du consulat, et donc de son antenne à Haiphong, était ainsi très limitée dans tous les domaines. Par exemple, quand Sainteny essaya de convaincre les dirigeants nord-vietnamiens de transformer Haiphong en port franc, la réponse du Quai d'Orsay montre un désir clair de ne pas gêner Washington :

Le Ministère des Affaires Étrangères estime que la création éventuelle d'un port franc à Haiphong risquerait de provoquer des réactions de la part des Américains qui y verraient l'ouverture d'un poste de contrebande à destination du Vietminh et de la Chine. Il serait donc désirable que nous laissions à nos interlocuteurs l'initiative de la proposition. Si vous avez déjà abordé le sujet, il conviendrait que vous n'en parliez qu'avec la plus grande prudence (12).

---

(10) 17 janvier 1955, « Memorandum from the Deputy Assistant Secretary of State for Far Eastern Affairs (Sebald) to the Secretary of State on discussion with the Department of Defense concerning Indochina », *Foreign Relations of the United States (FRUS), 1955-1957, Volume 1, Vietnam*, p. 44.

(11) 1955, « A/S de la Mission de la Délégation française au Nord Vietnam dans le cadre général de la politique de la France en Indochine », 149QO/1 AD.

(12) 30 novembre 1954, télégramme N° 207/CHA de Paris, Archives Sainteny, carton 16. Selon Pierre Grosser, Sainteny rêvait de travailler avec les Viet Minh pour transformer Haiphong en un nouveau Hong Kong. (Pierre Grosser, *La France et l'Indochine (1953-1956) : une « carte de visite » en « peau de chagrin »*, thèse de doctorat, Paris, Institut d'Etudes Politiques, 2002, volume 2, p. 834.)

Si Sainteny espérait la continuation d'une présence française importante en RDVN après le transfert du pouvoir, le Quai d'Orsay exprimait plus de réserves – notamment à l'égard du maintien des entreprises françaises. Henri Bonnet, ambassadeur à Washington écrivait en décembre :

J'ai repris à nouveau ce matin 1<sup>er</sup> décembre avec Monsieur Foster Dulles [le Secrétaire d'État américain] la question des personnes ou firmes amenées à poursuivre leurs activités au NV. J'ai souligné l'importance que nous attachons à recevoir l'assurance que les ressortissants ou les affaires françaises intéressés ne pourraient faire l'objet d'une discrimination de la part des autorités américaines (13).

Dulles resta vague sur la question. Mais il est certain que, pour la majorité des entreprises françaises, le marché américain était plus séduisant que la possibilité de rester au Nord-Vietnam.

Quand les Charbonnages du Tonkin examinèrent l'idée d'une société mixte avec la RDVN, le Département d'État convoqua le conseiller de l'ambassade pour faire part de « ses appréhensions » :

M. [Benson E.L.] Timmons y expose que le Gouvernement français estime que la formule de propriété mixte actuellement en cours de négociations promettait à la France des avantages d'ordre politique en zone Nord : flexibilité et influence modératrice sur les éléments extrémistes du Vietminh, un frein à « l'évacuation chaotique » des commerçants, peut-être une meilleure préparation des élections de 1956. Sans vouloir entrer dans le détail le Directeur de l'Europe Occidentale a déclaré que le Département d'État juge ces espoirs avec le plus extrême scepticisme (14).

Timmons souligna que ces plans seraient très mal vus par le gouvernement du Sud-Vietnam et auraient ainsi un effet néfaste sur ses relations avec la France. Enfin, il laissa planer une menace sur l'aide économique des États-Unis à la France : « les plans français en cours de négociations pourraient susciter au Congrès des réactions dont la gravité ne devait pas être sous-estimée ». À Saïgon, des entreprises françaises souhaitant rester en RDVN recevaient les visites « d'experts américains » procédant à des enquêtes à leur sujet ». Selon René Massigli, Secrétaire général du Ministère des Affaires Étrangères, « ces enquêtes n'ont pas manqué de susciter une vive émotion parmi les dirigeants des entreprises qui en ont été l'objet ; ceux-ci redoutent

---

(13) 5 décembre 1954, Télégramme N° 233/CHA de Paris, origine Washington, signé Henri Bonnet, Archives Sainteny, carton 16.

(14) 19 février 1955, N° 171/CHA, de Etassociés Paris, origine Washington, signé Maurice Couve de Murville, Archives Sainteny, carton 16. Benson Timmons était le Directeur des Affaires européennes régionales au Département d'État et non pas le Directeur d'Europe Occidentale.

déjà la perspective de représailles de la part de Washington » (15). Massigli demanda des éclaircissements au Département d'État. Il reçut une réponse le 22 février. Selon l'ambassadeur à Washington : « Ce qui paraît à nos interlocuteurs le plus difficilement admissible, aussi bien par l'opinion publique américaine et par le Congrès que par le Gouvernement du Sud-Vietnam, c'est la participation du Bureau Minier de la FOM à la nouvelle société des Charbonnages ou à toute autre entreprise commerciale mixte » (16). Pour les Américains, l'aboutissement du projet serait la consécration officielle de « la collaboration du Gouvernement français avec celui de Hanoi » (17). Guy La Chambre, Ministre d'État chargé des Relations avec les États associés (le Sud-Vietnam, la Cambodge et le Laos) eut l'occasion d'avertir une entreprise qui souhaitait céder ses installations à la RDVN des « conséquences qui peuvent découler [...] de la cession au Vietminh de leurs installations dont la responsabilité unique est la production de matériaux stratégiques, cession qui risque de provoquer des réactions très défavorables de la part des puissances membres du COCOM et tout particulièrement des États-Unis » (18).

Cette tentative de cogérance n'aboutit pas car en mars le Président du Conseil, Edgar Faure, y renonça (19). Selon le Quai d'Orsay, cette décision était prise « dans le souci d'adapter notre politique à celle des États-Unis » (20). La RDVN adopta une politique de non-coopération pendant l'été et rendit la vie « difficile » pour les employés français. À la mi-octobre, il ne restait plus de Français aux Charbonnages ni, en fait, dans toute l'industrie minière au Nord-Vietnam (21).

En fait, l'existence même du consulat à Haiphong fut compromise par les relations franco-américaines. Quand Paris informa la RDVN de l'établissement de cette représentation, la réponse fut claire : « Il [Pham Van Dong, à l'époque vice-premier ministre de la RDVN] (m'a) dit qu'il ne pourrait autoriser l'implantation d'un délégué français à Haiphong si nous persistons à ne pas admettre l'installa-

---

(15) 17 février 1955, télégramme N° 160/CHA, de Etassociés Paris, signé Massigli, communiqué Washington, Archives Sainteny, carton 16.

(16) 22 février 1955 N° 178/CHA de Etassociés Paris origine Washington, signé Couve de Murville, Archives Sainteny, carton 16. FOM signifie France d'Outre-Mer.

(17) Ibid.

(18) 12 février 1955, télégramme N° 143/CHA de Etassociés Paris, signé Guy La Chambre, Archives Sainteny. Le COCOM, Coordinating Committee for Multilateral Export Controls, fut formé *après la Seconde Guerre mondiale* pour mettre en place un embargo contre les pays communistes. L'organisation établissait une liste des produits dont la vente était interdite aux pays communistes. La liste CHINCOM, couvrant la Chine Populaire, la Corée du Nord et le Nord-Vietnam, était plus restrictive.

(19) L. Cesari, *op. cit.*, p. 300. Analyse détaillée dans P. Grosser, *op. cit.*, vol. 2, pp. 1541-1544.

(20) 5 mai 1955, « Note de la Direction des Affaires politiques », 120QO/178, AD.

(21) 28 octobre 1955, N° 1101/6/55C, Vice-Consul Haiphong au consul à Hanoi, FO371/117194, NA.

tion à Paris d'un (représentant) (de la) RDVN » (22). Ce n'est qu'en 1956, après avoir obtenu l'accord de John Foster Dulles que les Français offrirent aux Nord-Vietnamiens de leur laisser ouvrir une délégation commerciale à Paris (23). Dans un premier temps, Hanoi la refusa comme insuffisante. La RDVN finit par l'accepter en 1958 mais les Français restaient vigilants à ne pas trop gêner les Américains (24).

Washington n'ouvrit jamais un consulat à Haiphong mais y avait quand même établi une présence importante – aussi bien militaire que civile – pendant la Guerre d'Indochine. Cette présence se poursuivit et augmenta pour plusieurs raisons avant le transfert du pouvoir. D'abord, l'article 14(d) des Accords de Genève, introduit à l'initiative des Américains, donnait aux civils vivant dans une partie du Vietnam le droit, pendant 300 jours, d'émigrer vers l'autre (25). Du fait de cette possibilité, autour de 800 000 personnes quittèrent le nord pour le sud (26). Elles furent assistées dans ce départ par les marines de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis et Haiphong fut le port principal du départ. Évidemment, pendant la durée de cet exode, les Américains souhaitaient garder un œil sur les événements au nord : d'où l'existence d'un bureau du MAAG (*Military Assistance Advisory Group*) ainsi que d'un bureau de l'USIS (*United States Information Service*) (27). Ces deux agences essayaient d'encourager les gens du nord, surtout les catholiques, à partir. Responsable de la diplomatie publique, l'USIS suivait la situation à Haiphong de près dans les mois précédant le transfert du pouvoir. Il semble que, selon les services secrets français, ses agents distribuaient des récepteurs radio dans la région (dans le but évident d'encourager

---

(22) 6 avril 1955, télégramme N° 312-315, Delegal Hanoi à Paris, « relations avec les États associés », 149QO/1, AD.

(23) 8/3/56, télégramme n° 51/3, de Karachi, signé Christian Pineau, de la part de la Délégation française, 149QO/7, AD.

(24) Voir 2 décembre 1957, Note pour le Sec Gén, de CLV, « Statut de la délégation commerciale de la RDVN en France », sans signature qui signale quelques difficultés possibles avec les Américains et le Sud-Vietnam, 149QO/7, AD.

(25) Philip E. Catton, « "It Would Be a Terrible Thing if We Handed These People over to the Communists": The Eisenhower Administration, Article 14(d), and the Origins of the Refugee Exodus from North Vietnam », *Diplomatic History*, 39:2 (2015) pp. 331-358 explique le rôle du gouvernement Eisenhower à Genève dans la décision d'inclure la clause.

(26) Le nombre exact de réfugiés reste controversé. Pour plus d'informations sur l'exode, voir Jessica Elkind, « "The Virgin Mary Is Going South": Refugee Resettlement in South Vietnam, 1954-1956 », *Diplomatic History*, 38:5 (2014), pp. 987-1016 ; Peter Hansen, « Ba ĩ c ĩ Cu : Catholic Refugees from the North of Vietnam, and Their Role in the Southern Republic, 1954-1959 », *Journal of Vietnamese Studies* 4:3 (Fall 2009): 176-200 et Ronald B. Frankum, Jr., *Operation Passage to Freedom: The United States Navy in Vietnam, 1954-1955*, Lubbock, TX: Texas Tech University Press, 2007.

(27) MAAG ou Groupe Consultatif pour l'assistance militaire ; USIS ou Service d'information des États-Unis qui fut la composante du USIA (United States Information Agency) à l'étranger.

la population à écouter ses émissions après l'arrivée des Viet Minh) (28). Les responsables américains, aussi bien l'USIS que les militaires, cherchaient également à faire connaître le déroulement du transfert du pouvoir dans la presse. Dans certains cas, l'USIS invita les membres de la presse à Haiphong. L'agence, par exemple, fit venir un reporter du *New York Times* sur place dans la période précédant l'évacuation. Mais les autorités américaines cherchèrent également à documenter elles-mêmes le transfert du pouvoir. Par exemple, les militaires demandèrent aux Français l'autorisation de photographier l'évènement (29).

De plus, Washington demanda le retour de tout le matériel que les États-Unis avaient remis aux Français pendant la Guerre d'Indochine – ou, au moins, son déplacement vers le Sud. Il semble qu'une quantité significative se trouvait à Haiphong. Washington ne souhaitait pas voir son matériel de guerre tomber aux mains du Viet Minh, qui aurait pu l'utiliser contre le Sud. Le Congrès américain mettait une forte pression sur le département d'État pour assurer la sortie de ce matériel du Nord (30). Certains responsables craignaient des répercussions de la perte de ce matériel de guerre sur la scène européenne, notamment sur les troupes françaises de l'OTAN, qui manqueraient ainsi d'armements. Dans une telle situation, Washington serait obligé de dépenser encore davantage pour réarmer la France métropolitaine, si les Français abandonnaient des armements au Nord (31).

On peut imaginer que la RDVN était hostile à ces demandes. Au début, c'était certainement le cas mais les autorités du Nord finirent par accepter la situation et en mars 1955 décidèrent de ne plus s'opposer au retour du matériel, surnommé par les Français « prêt-bail » en souvenir de l'aide américaine pendant la Seconde Guerre mondiale (32). Hanoi contesta l'utilisation de cette formule. Selon un représentant Viet Minh :

Nous admettons fort bien que vous enleviez de la tête de pont d'Haiphong le matériel américain que vous avez reçu à titre du « prêt-bail », mais nous craignons que vous ne baptisiez tout le matériel d'origine américaine acheté dans le commerce et qui n'a rien à voir avec cette notion « prêt-bail » (33).

---

(28) 2 mars 1955, N° 613, Renseignements, Nord-Vietnam, GR10R/4, Service Historique de la Défense (ci-après : SHD), Vincennes.

(29) 3 mars 1955, Général R. Cogne à C-en-C Indochine, N° 161/SP de Haiphong, GR10H/182, SHD.

(30) 18 janvier 1955, « Memorandum of a Conversation », Department of State, *FRUS, 1955-1957, Vietnam, Volume 1*, p. 52. Voir également 7 février 1955, télégramme N° 121/CHA, de Paris pour Saigon, origine Washington, Archives Jean Sainteny, carton 16.

(31) C'était du moins la crainte du Sous-Secrétaire d'État, Bedell Smith, 25 septembre 1954, « Summary Minute of a Meeting at the Department of State, » *FRUS, 1952-1954, Indochina, volume 13, part 2*, p. 2068

(32) 5 mars 1955, le Général Ely de Saigon, N° 28/RAA, Archives Jean Sainteny, carton 15.

(33) 28 décembre 1954, Haiphong, Commission Mixte Centrale pour COMIGAL, N° 2134/CMC, GR10H/111, SHD.

Autrement dit, les Viet Minh soupçonnaient les Français d'avoir mis l'étiquette « biens américains » sur des produits qui n'avaient aucun lien avec le « prêt-bail » pour les transporter au Sud-Vietnam ou ailleurs. De plus, les Viet Minh les accusaient d'avoir évacué certains articles indispensables au fonctionnement de la ville, en particulier du port (34). Les archives montrent que ces accusations n'étaient pas infondées. Dans une lettre décrivant le matériel destiné à être évacué du port, le général commandant de la zone de Haiphong notait que, comme il s'agissait de biens privés, ils « ne peuvent tomber sous le coup de l'accord de Genève et, de plus, sont donc soumis à l'obligation du transfert » mais admettait que « leur enlèvement de Haiphong est néanmoins susceptible d'apporter de sérieuses perturbations dans l'exploitation du port » (35).

Selon les consuls britanniques, les Français enlevèrent l'équipement américain des mines de Hongay et de Campha en mars 1955, ce qui allait rendre plus difficile par la suite l'exploitation de ces mines (36). Selon les représentants indiens, dans la ville de Nam Dinh, la Commission Internationale du Contrôle (CIC), qui surveillait l'exécution des Accords de Genève, informa les Français le 12 janvier 1955 qu'elle organisait une réunion pour discuter de la situation de l'équipement électrique de la ville le 14. Mais les Français expédièrent tout l'équipement au sud le 13 (37).

Les Français étaient contraints dans leurs transactions avec le Nord-Vietnam par l'inscription de celui-ci sur la liste CHINCOM, plus restrictive que la liste COCOM. De ce fait, l'évacuation des biens « prêt-bail » de la région de Haiphong semble avoir englobé plus que le matériel de guerre américain et avoir rendu plus difficile la création du nouvel État de la RDVN – ce qui était probablement l'intention de Washington.

### **Le bilan : le consulat et la défense des intérêts français à Haiphong**

Une justification essentielle de la création d'une représentation à Haiphong était l'existence de nombreux intérêts français dans la ville mais, dans ce domaine, le bilan du consulat est peu positif. Il est certain qu'un consulat non-reconnu par le gouvernement de son pays d'implantation a peu d'espoir de réussir.

---

(34) *Ibid.* Selon les termes des Accords de Genève, Protocole N° 29, toutes les propriétés publiques (c'est-à-dire les institutions subventionnées par l'État ou par la Municipalité) notamment les services publics gérés par l'État, devaient être transférées à la RDVN.

(35) 23 février 1955, N° 182/CHA de Comigal Saïgon, Archives Sainteny, carton 16.

(36) Mais les Britanniques n'ont pas dit si cet « équipement américain » faisait partie du « prêt-bail » ou non. 16 mars 1955, Vice-Consul Haiphong to Foreign Office, FO371/117133, NA

(37) Sans date, Indian Department of External Affairs, "Recent Developments in Vietnam", FO371/117097, NA. La CIC comportait trois membres : les Indiens, les Polonais et les Canadiens. Considérée comme neutre, l'Inde présidait la CIC. Voir aussi Ramesh Thakur, « Peacekeeping and Foreign Policy: Canada, India and the International Commission in Vietnam, 1954-1965 », *British Journal of International Studies*, 6 (1980) pp. 125-153.

Cela dit, le bilan de la Délégation Générale à Hanoi, officiellement reconnue par la RDVN, n'était pas meilleur. En fait, il y avait peu de chances que les entreprises ou les institutions culturelles d'un pays capitaliste et démocratique (*a fortiori* l'ancien pouvoir colonial) pussent survivre sous un régime communiste (38).

La ville de Haiphong, notamment son port très important, s'est développée largement à l'époque coloniale et la région était le centre industriel du Tonkin. Au moment des Accords de Genève, les Français possédaient des biens conséquents aussi bien à Haiphong qu'aux environs. Une des fonctions majeures du consulat était de protéger ces intérêts pendant la période tumultueuse du transfert du pouvoir et, si possible, par la suite, sous le nouveau gouvernement communiste. Il semble que, juste après la signature des Accords, certaines entreprises aient envisagé de rester sur place. Un signe en fut la formation du Comité de Sauvegarde des Intérêts français dans le Vietnam du Nord, qui envoya en automne 1954 un représentant à Haiphong pour examiner avec les autorités locales, la faisabilité d'un tel projet (39). Cette ouverture ne fut pas immédiatement repoussée par les Viet Minh, qui s'inquiétaient du bon fonctionnement du pays après leur prise du pouvoir (40). Après son arrivée en RDVN, Sainteny négocia un accord avec les autorités et obtint une déclaration en faveur du maintien des industries françaises (41).

Cependant, beaucoup d'hommes d'affaires craignaient une répétition des événements de Shanghai, où Mao avait donné des garanties aux entreprises occidentales pour les inciter à rester – pour ne pas les respecter par la suite. Certaines, surtout les plus grandes, avaient alors tout perdu. L'accord signé avec Sainteny par Hanoi offrait les mêmes garanties mais, après l'expérience de Shanghai, la réponse des hommes d'affaires fut mitigée (42). De plus, comme nous l'avons déjà vu, les entreprises exerçant également aux États-Unis craignaient des représailles de la part de Washington.

L'attitude des dirigeants de la RDVN est plus difficile à appréhender. Au début du moins, ils avaient de bonnes raisons pour chercher à convaincre les hommes d'affaires occidentaux de rester. Le Quai d'Orsay donna l'analyse suivante de la situation :

---

(38) La majorité des informations pour cette partie viennent du rapport très substantiel du représentant à Haiphong, L. Moreau, daté du 5 janvier 1956, 149QO/1, AD. Par la suite je ne citerai que les autres sources utilisées.

(39) 17 novembre 1954, télégramme N° 170/CHA, de Paris, (de Sainteny ?), Archives Sainteny, carton 16.

(40) Il faut dire que la RDVN éprouva de grandes difficultés de 1955 à 1956, les plus graves en général liées à la réforme de l'agriculture. Voir Balazs Szalontai, « Political and Economic Crisis in North Vietnam, 1955-56 », *Cold War History*, 5:4 (novembre 2005) pp. 395-426; Edwin Moise, *Land Reform in China and North Vietnam*, Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1983.

(41) 31 décembre 1954, Stephenson à J.G. Tahourdin, FO371/117097, NA.

(42) 1955, A.S. de la Mission de la Délégation française au N.V. dans le cadre général de la politique de la France en Indochine, 149QO/1, AD.

Ils [les Viet Minh] portent un intérêt évident au maintien dans la zone de Haiphong, non encore évacuée, de certaines entreprises françaises importantes, au premier rang desquelles figurent les Charbonnages et la Cimenterie. La RDVN manifeste au surplus le désir d'accorder à ces entreprises certaines garanties qu'elle croit de nature à inciter leurs dirigeants à demeurer sur place, après le mois de mai 1955, à la tête d'établissements qui auraient conservé toute leur capacité actuelle de production (43).

Selon Sainteny, en décembre 1954, les dirigeants de la RDVN exprimèrent leur « désir de voir se maintenir sur son territoire la totalité des positions économiques françaises » (44). Sainteny tenta même de convaincre Pham Van Dong de transformer Haiphong en port franc. Selon le Délégué Général, Pham « avait paru séduit par l'idée » (45). Mais inversement, certaines actions de la RDVN après le transfert du pouvoir trahissaient un désir de voir ces entreprises partir. Surtout, les autorités faisaient très souvent des évaluations fiscales très élevées, sans rapport avec la valeur ou les bénéfices des sociétés. Manifestement le gouvernement préférait la création de ses propres entreprises d'État au maintien des sociétés étrangères.

Par ailleurs le général Paul Ely, commissaire général et commandant en chef en Indochine, imposa un délai assez court aux entreprises pour décider si elles souhaitaient rester ou non. Le 27 novembre 1954, il annonça que l'évacuation des biens privés avec l'aide des militaires français, commencerait le 16 décembre et se terminerait le 31 janvier 1955 (46). Cette annonce laissa peu de temps aux entreprises hésitantes pour choisir et la majorité décida de partir. En fait, Ely semble bien avoir voulu encourager le départ de toutes les sociétés françaises car, quand certaines dépassèrent ces délais, il annonça « la gratuité du transport de leur matériel aux petites entreprises dont les ressources sont insuffisantes pour faire face par elles-mêmes » (47).

Certaines entreprises occidentales cherchèrent à rester comme les Messageries Maritimes, qui sollicitèrent l'autorisation de déposer une cargaison par mois à Haiphong. Mais la société se vit interdire d'utiliser le port d'Haiphong après le 15 mai 1955. Certains de leurs équipements et locaux furent réquisitionnés au début septembre mais les autorités de la ville traitèrent quand même l'entreprise avec un certain respect (48). Contrairement au consulat français,

---

(43) 1955, « A.S. de la Mission de la Délégation française au Nord Vietnam », *op. cit.*

(44) 8 décembre 1954, télégramme N° 197/CHD de Hanoi, Archives Sainteny, carton 16.

(45) 25 novembre 1954, télégramme N° 54/RAD de Sainteny à Paris, Archives Sainteny, carton 16.

(46) 27 novembre 1954, télégramme N° 202/CHA de Ely à Guy La Chambre, Archives Sainteny, carton 16.

(47) 10 février 1955, télégramme N° 133/CHA de Comigal, Saigon, signé Ely pour Haiphong, Archives Sainteny, carton 16.

(48) 8 septembre 1955, N. G. Standen, Haiphong au Foreign Office, FO371/117101, NA.

dont les membres virent leurs logements réquisitionnés au même moment, les Messageries Maritimes reçurent un avertissement à l'avance et se virent offrir la possibilité de continuer à utiliser une portion du bâtiment (49). Les autorités nord-vietnamiennes, se réservant le monopole sur les activités du port, refusèrent le consignation des marchandises étrangères aux bateaux des Messageries. À la fin de 1955, les Messageries n'avaient toujours pas réussi à s'inscrire pour mener leurs activités – alors même que dans l'intervalle, très peu de bateaux s'étaient amarrés au port de Haiphong (50). Cela dit, le consul Moreau note que les autorités n'exprimèrent aucune « opposition de principe » à la poursuite d'activité des Messageries à Haiphong mais qu'il y avait peu de fret pour la RDVN à cette époque. Néanmoins, contrairement aux autres entreprises étrangères à Haiphong, les Messageries Maritimes réussirent à maintenir leur activité à Hanoi : de source britannique, les autorités françaises insistèrent pour que l'accord commercial entre la France et la RDVN du 14 octobre 1955 mentionne l'entreprise comme leur agent pour toute question de transport liée à l'accord (51).

Un autre cas instructif est celui de la SACRIC (Société Anonyme de Chalandage et de Remorquage de l'Indochine) qui, comme la majorité des entreprises coloniales, avait son siège commercial à Haiphong et son siège administratif à Paris. Spécialisée en transports maritimes et fluviaux et en remorquages, la société cessa de fonctionner après la création de la RDVN. Comme d'autres entreprises, elle essaya de vendre ses biens au nouveau gouvernement, sans succès, et réussit ensuite à les évacuer au Sud. Mais après cette expérience, la SACRIC ne souhaitait plus rester en Indochine et chercha un autre siège commercial dans un autre territoire français – s'installant finalement en Nouvelle-Calédonie.

Le sort de la Cimenterie de Haiphong, qui employait plus de trois mille personnes avant le transfert du pouvoir ne fut que légèrement différent. Ses propriétaires souhaitaient rester, ou au moins, vendre leurs installations à la RDVN. Soutenus par le consulat, ils cherchèrent à entamer des négociations en vue d'un rachat par l'État nord-vietnamien – mais en même temps ils envoyèrent du personnel et de l'équipement hors du pays (52). Dans ces conditions, les négociations n'aboutirent pas et, le 19 juillet 1955, le personnel français dut quitter le pays. Les directeurs de la cimenterie, puis la Banque d'Indochine, essayèrent périodiquement de rouvrir ces négociations, même après la fermeture du consulat,

---

(49) 8 septembre 1955, télégramme de N.G. Standen à Haiphong, FO371/117101, NA.

(50) 18 mai 1955, N.G. Standen à G.H. Baker, FO371/117100, NA; 25 juin 1955, N.G. Standen à G.H. Baker, FO371/117100, NA.

(51) 28/10/55, N° 1101/6/55C, Vice-Consul Haiphong au consul à Hanoi, FO371/117194, NA.

(52) 12 avril 1955, Vice-Consul Haiphong au Foreign Office, FO371/117133, NA.

mais sans succès. La cimenterie fut rouverte par les autorités vietminh le 7 novembre 1955, anniversaire de la Révolution russe, mais, selon les Britanniques, l'usine ne fut pas en mesure de produire du ciment pendant plusieurs mois (53). Le sort de la Shell d'Indochine, qui avait laissé un représentant à Haiphong pour négocier avec le Viet Minh, est aussi exemplaire. Ses installations furent occupées immédiatement après le transfert du pouvoir et l'ordre officiel de réquisition parut le 29 juillet. Aucun inventaire n'avait été signé par les deux parties. À la mi-juillet, des techniciens chinois arrivèrent sur place pour remettre en état les installations et le 2 août, la Société Nationale des Pétroles fut inaugurée officiellement. Le 5 octobre, le représentant de Shell quitta le pays pour raisons de santé. Il laissa en suspens deux questions brûlantes : celle de l'indemnité et celle des impôts dûs par l'entreprise.

Enfin, le cas le plus controversé fut de loin celui des Charbonnages du Tonkin. Les négociateurs français et nord-vietnamiens étaient tombés d'accord sur la création d'une entreprise franco-vietnamienne pour gérer les mines. Cette entreprise mixte aurait une participation française de 40 % à travers le bureau des mines du Bureau de la France d'Outre-Mer (FOM) et les Charbonnages du Tonkin (54). Comme nous l'avons déjà vu, les Américains protestèrent vivement contre cet accord qui ne fut jamais mis en place.

Le bilan n'est pas plus positif en matière d'institutions culturelles. Plusieurs écoles existaient à Haiphong et dans les environs. Elles avaient été créées pour les familles des employés des entreprises françaises et, avec le départ de ces entreprises, elles fermèrent. Au moment du transfert du pouvoir, une seule école française fonctionnait, encore, l'École Sainte-Marie des sœurs de St Paul de Chartres, mais ses effectifs avaient baissé de 2000 à 200, et elle ferma en septembre 1957 quand les autorités nord-vietnamiennes exigèrent l'enseignement de la doctrine marxiste (55). Mais le consulat rêvait de rouvrir le Collège Henri Rivière malgré le réquisitionnement de son immeuble. En mai 1955, le collège trouva un nouveau logement à l'Institution St Dominique grâce aux sœurs de St Paul de Chartres, et la Mission Laïque en France décida de tenter sa réouverture. La délégation demanda l'autorisation aux responsables de la ville qui ne répondirent pas pendant plusieurs mois. Malgré cela, un représentant de la Mission Laïque parvint à obtenir un visa et débarqua à Haiphong, mais il ne réussit pas à ren-

---

(53) Moreau ; 2 décembre 1955, British Vice-Consul Haiphong au Consul Hanoi, FO371/117101, NA.

(54) 3 février 1955, N° 112381/20/55, Commercial Department Paris Embassy to South East Asia Department, Foreign Office, NA. Voir aussi, 13 janvier 1955, « Les entreprises françaises pourront-elles se maintenir au Nord-Vietnam ? » *L'Économie*.

(55) Nguyen Thuy Phuong, *L'école française au Vietnam de 1945 à 1975 : de la mission civilisatrice à la diplomatie culturelle*, thèse de doctorat, Université René Descartes - Paris V, (2013), pp. 236-237

contre les autorités concernées. Toujours en attente d'une réponse, et avec l'aide du consulat, il mit en place un secrétariat qui prit des inscriptions pour l'année suivante. Enfin, en octobre, ayant réussi à imposer leur domination sur la ville, les responsables vietnamiens décidèrent du sort des Français : ils interdirent la réouverture du collège. Par la suite, ils convoquèrent le personnel vietnamien de l'école et les parents souhaitant inscrire leurs enfants. Dès lors, tout espoir de rouvrir le collège disparut, même si la Délégation Générale continuait à soulever la question périodiquement.

Une autre initiative du consulat fut le projet d'ouverture d'un cabinet médical pour remédier au manque de facilités médicales dans la ville. Le consulat trouva un endroit pour le loger, il y installa un peu de matériel, mais le projet n'aboutit pas du fait de l'absence de personnel. L'immeuble et son matériel furent réquisitionnés le 10 octobre 1955.

Enfin, le consulat ne réussit pas davantage à venir en aide aux ressortissants français à Haiphong qu'aux entreprises. Le plus souvent, l'assistance consistait à les aider à quitter la ville. En majorité, ces Français étaient représentés par l'Association des Français d'Outre-Mer, qui informa la Délégation Générale de la situation des 35 familles de la région qui souhaitaient partir. La plupart étaient des Eurasiens qui avaient toujours vécu au Vietnam. Ils ne souhaitaient pas aller en métropole mais déménager dans une autre colonie française. La plupart avaient perdu leur emploi après le départ des entreprises européennes et se trouvaient dans une situation précaire. Ils demandaient donc l'aide du gouvernement français pour partir (56).

Après le 13 mai 1955, il ne restait qu'une dizaine de citoyens français dans la région de Haiphong. Certains étaient à la retraite et mariés à des Vietnamiennes. Ils avaient peu de ressources et survivaient grâce aux revenus des locations de leurs propriétés. Ils craignaient de voir leurs immeubles réquisitionnés et de se retrouver sans ressources. D'autres, surtout les Eurasiens, recherchaient un emploi à Haiphong, sans succès car la ville souffrait d'un taux élevé de chômage à l'époque. La majorité cherchait à quitter le pays. Même un Français, sympathisant des Viet Minh pendant la Guerre d'Indochine, trouvait difficile de garder ouvert son café. Il se retrouvait en résidence surveillée pour non-paiement d'impôts et fut obligé de demander l'autorisation de retourner en France. Les seuls autres citoyens français dans la région de Haiphong étaient quelques religieux qui furent expulsés au tournant des années 1950-1960 (57).

---

(56) 3 septembre 1954, J. Dancette à Jean Sainteny, Archives Sainteny, carton 15.

(57) Pour plus d'informations sur les religieux, voir 149QO/20, AD.

Bien que les Français aient possédé un grand nombre de bâtiments, appartements et autres biens immobiliers à Haiphong, la plupart décidèrent de partir lors du transfert du pouvoir. Ils tentèrent quand même de négocier avec les Viet Minh pour obtenir une compensation, et le consulat soutint leurs demandes. La Chambre de Commerce de Haiphong forma une organisation, le Bureau Immobilier Français (BIF) pour centraliser les efforts. Le BIF essaya (parfois avec succès) de recueillir les loyers, mais ne réussit pas à être reconnu par les autorités nord-vietnamiennes. Le 17 octobre 1955, le Comité administratif de Haiphong réquisitionna un grand nombre de biens français. Le 6 novembre, la police ordonna au BIF de cesser toutes ses activités et un mois plus tard, l'organisation fut dissoute. En tout, plus de six cents immeubles possédés par des propriétaires français absents, furent réquisitionnés sans compensation.

### **Relations avec les autorités nord-vietnamiennes**

Comme nous l'avons vu, il restait très peu d'intérêts français à Haiphong au moment du transfert du pouvoir mais le Quai d'Orsay avait un certain nombre d'autres justifications pour garder cette représentation à Haiphong. Il espérait « maintenir une porte ouverte pour le retour possible d'une influence française », même si cette idée était peu réaliste. De plus, comme les Britanniques, il considérait Haiphong comme un intéressant poste d'observation (58). Mais les autorités de la RDVN ne donnèrent jamais leur accord à l'ouverture du consulat à Haiphong. Et pourtant, au moment de l'arrivée de l'Armée Populaire Vietnamienne le 13 mai 1955, le consulat s'installa à la Maison de France d'Haiphong.

La réponse des autorités fut contradictoire. Elles exprimaient une certaine hostilité envers l'existence du consulat – du moins sans la contrepartie de l'ouverture d'une représentation nord-vietnamienne à Paris - et au moment de leur arrivée, elles saisirent la presse locale pour inonder la population de la ville de propagande anti-française. Cependant, pendant plusieurs mois, elles tolérèrent sa présence de manière limitée. Elles n'essayèrent pas de fermer la représentation mais, en même temps, elles refusèrent de laisser ses membres se déplacer à l'extérieur de la ville – ce qui eut comme conséquence que la région de Hongay échappa à leur compétence.

---

(58) 5 janvier 1956, L. Moreau, représentant à Haiphong au Délégué Général, 149QO/1, AD, La Courneuve est la source principale pour cette section et à partir d'ici, seules les autres sources utilisées seront citées.

Plusieurs facteurs, au niveau national, local et même international expliquent cette réaction. Au niveau local, une des tâches les plus importantes du consulat (au moins des yeux des Vietnamiens) était l'établissement et la vérification des inventaires des services publics – essentiels pour une transition harmonieuse. Ce travail commença avant le 13 mai 1955, fut interrompu par le transfert du pouvoir et redémarra à la fin mai. Le 9 juin, les Français et les Nord-Vietnamiens signèrent un procès-verbal de clôture pour régler cette question à Haiphong. Pendant ces quelques semaines, le consulat français fut bien en cour, et les autorités allèrent jusqu'à inviter certains membres de la délégation à un « thé amical » le 24.

Le calcul des responsables nord-vietnamiens découlait aussi de l'espoir de voir se tenir les élections prévues par les Accords de Genève dans les deux parties du Vietnam – élections que les chefs de la RDVN se croyaient sûrs de gagner (59). Selon les accords, une conférence à cet effet devait débiter le 20 juillet 1955 entre le Nord et le Sud. L'hostilité de Ngo Dinh Diem, à cette époque premier ministre du Sud-Vietnam, était déjà patente, même s'il attendit le 16 juillet pour annoncer que le Sud n'était pas obligé de respecter les Accords de Genève. Dans une telle atmosphère, les autorités de la RDVN semblent avoir cherché le soutien des Français. C'est peut-être ce contexte qui explique leur présence à la réception à la Maison de France de Haiphong le 14 juillet. Le Directeur de l'Enseignement déclara même que « la réouverture du Collège Henri Rivière serait favorablement accueillie ». Mais quand les Français s'abstinrent de soutenir le point de vue de la RDVN, l'atmosphère se refroidit. Le 20 juillet, personne ne vint au pot de départ d'un membre de la représentation, Georges Flichy.

Un autre élément d'explication tient à la nécessité pour les Viet Minh d'imposer leur autorité sur Haiphong. Selon le vice-consul britannique, la population n'avait pas particulièrement bien accueilli l'arrivée des troupes nord-vietnamiennes dans la ville, où la situation restait fragile :

En l'absence d'une action rapide, la situation de la ville continuera de se détériorer. À part les docks et la cimenterie, (et les deux ne fonctionnent plus), seule l'armée française offrait un moyen de subsistance à un grand nombre de personnes. Donc, actuellement, le chômage est généralisé dans la ville, dont on sait que les perspectives inquiètent les autorités locales. Ce fait peut expliquer la présence persistante de l'Armée Populaire Vietnamienne (60).

---

(59) Voir Pierre Asselin, *Hanoi's Road to the Vietnam War, 1954-1965*, Berkeley : University of California Press, 2013, pp. 13-15.

(60) 23 mai 1955, N° 1011/51/55, Vice Consul Haiphong au Consul Général Hanoi, FO371/117100, NA. Moreau, *op.cit.* décrit également le problème du chômage à Haiphong.

G.H. Baker, le consul britannique à Hanoi, visita Haiphong le 26 juin et la trouva « une ville morte », signalant encore le problème de chômage (61). Les conditions ne semblent pas s'être améliorées pendant l'été et les dommages causés par un typhon le 26 septembre aggravèrent la situation. Une inondation de la ville et des environs suivit le typhon et détruisit nombre d'habitations, de nombreuses têtes de bétail et une bonne partie de la moisson du riz (62). La situation restait tendue à Haiphong même si une bonne récolte de riz en automne dans les autres régions du pays soulagea la crise frumentaire (63). Mais, malgré une vraie misère dans la ville et ses environs, il semble que la RDVN ait consolidé son contrôle pendant l'été. Le vice-consul britannique note à la fin octobre : « Je pense qu'il serait imprudent d'attendre autre chose de la population que l'obéissance complète à l'autorité vietminh » (64). Dans une telle situation, les dirigeants du pays et de la ville pouvaient penser qu'ils n'avaient plus besoin des Français.

Nous avons déjà vu que les Chinois avaient progressivement remplacé les Français pour faire fonctionner certaines industries ainsi que des services publics à Haiphong et dans sa région. Depuis les Accords de Genève, la RDVN recevait une aide importante de la Chine, aussi bien financière qu'en main d'œuvre (65). L'URSS, en revanche, semblait considérer l'Indochine comme faisant partie de la zone d'influence chinoise et offrait beaucoup moins d'aide. Tout changea avec le voyage de Ho Chi Minh le 22 juin 1955 en Chine puis, à partir du 12 juillet, en URSS (66). Pendant sa visite Ho signa d'importants accords d'aide économique avec les deux pays : ainsi, le 18 juillet, « l'Accord de l'Aide Économique Non-remboursable » avec l'URSS. On peut supposer que l'assurance d'une assistance généreuse de l'URSS et de la Chine convainquit la RDVN que le maintien de bonnes relations avec la France n'était plus aussi nécessaire. C'est en tout cas ce que les Français croyaient.

---

(61) 1 juillet 1955, N° 32/11/55, GH Baker à FS Tomlinson South East Asia Department, FO371/117100, NA.

(62) 1<sup>er</sup> octobre 1955, N° 1011/19/55C, Vice-Consul Haiphong au Consul Hanoi, FO371/117101, NA. Le typhon a frappé au même moment que la réforme de l'agriculture qui a également provoqué des agitations dans le monde agricole.

(63) Moise, *op. cit.* p. 225.

(64) 27 octobre 1955, N° 1011/38/55C, N. G. Standen Vice-Consul, Haiphong à G.H. Baker, Consul, Hanoi, FO371/117101, NA.

(65) Pour plus d'informations sur l'assistance chinoise, voir Qiang Zhai, *China and the Vietnam Wars, 1950-1975*, Chapel Hill: University of North Carolina Press, 2000 pp. 70-72.

(66) Pour une analyse de l'aide soviétique, voir Ilya Gaiduk, *Confronting Vietnam: Soviet Policy toward the Indochina Conflict, 1954-1963*, Washington: Woodrow Wilson Center Press, 2003, pp. 59-61 et Douglas Pike, *Vietnam and the Soviet Union: Anatomy of an Alliance*, Boulder: Westview Press, 1987, p. 109.

Dans les mois qui suivirent, les Nord-Vietnamiens restreignirent de plus en plus le nombre des membres du consulat. La police surveillait étroitement la Maison de France et les déplacements des personnels. Ils limitaient leurs sorties, leur interdisant toute forme de transport – même les vélos. Ils convoquèrent l'équipe vietnamienne du consulat pour des interrogatoires. De ce fait, les activités du consulat étaient réduites à la collecte des informations de la presse locale et d'autres sources publiques. À la fin de l'été 1955, il était déjà évident que la vie du consulat était limitée et le projet voué à l'échec.

### La fin du consulat

Au début de l'automne 1955, la RDVN et la ville de Haiphong se trouvaient dans une situation bien différente de celle du printemps. Au moment du transfert du pouvoir, les dirigeants s'inquiétaient de leur capacité à imposer leur autorité. Certes, les témoignages des Occidentaux suggèrent que la population restée sur place n'était pas très satisfaite de la situation et que le chômage et la misère continuaient (67). Les autorités cherchaient frénétiquement à résoudre ce problème, notamment en envoyant des hommes à l'extérieur de la ville pour reconstruire le chemin de fer. Mais, grâce à une bonne récolte de riz en octobre et en novembre et à l'aide des pays communistes, le gouvernement de la RDVN se trouvait dans une bien meilleure position qu'au printemps. Il est donc logique que les dirigeants aient alors décidé de s'attaquer au consulat non-reconnu de la France à Haiphong.

La première étape fut le recensement de la population étrangère de la ville qui commença le 10 octobre 1955. Dix jours plus tard, le Service de Sécurité informa Moreau, le chef du consulat, qu'il serait recensé à Hanoi. Quand, le 31 octobre, Moreau quitta la Maison de France pour se rendre à Hanoi, plusieurs policiers débarquèrent avec un ordre de perquisition pour un poste radio. Les autres membres du consulat, tout en restant aimables, empêchèrent l'exécution de l'ordre (68). Grâce à l'aide du vice-consul britannique et d'un Canadien de la CIC – qui furent témoins de l'incident – ils arrivèrent à envoyer un message à la Délégation Générale à Hanoi. Le chef des policiers céda, se contentant de dres-

---

(67) La majorité des informations dans cette section viennent du rapport du représentant de la Délégation Générale à Haiphong, 5 janvier 1956, L. Moreau, représentant à Haiphong au Délégué Général, *op. cit.* Pour cette raison, les seules notes concerneront seulement les autres sources utilisées.

(68) Une attitude suggérée par le vice-consul britannique, 31 octobre 1955, tel N° 95, M. Standen de Haiphong au Foreign Office, FO371/117243, N.A.

ser un procès-verbal. Le vice-consul britannique interpréta cette décision comme le signe que l'affrontement avec la représentation française était une décision des autorités de Haiphong et non pas des dirigeants du pays – car sinon selon lui, les policiers n'auraient pas renoncé (69). Mais la surveillance policière du consulat fut renforcée.

Une sorte de guerre d'attrition s'installa entre les deux parties – une guerre que la France ne pouvait pas gagner. Le 1<sup>er</sup> novembre, les autorités de Haiphong réagirent par une double réponse : elles démolirent les monuments aux morts français et Moreau reçut une convocation écrite lui ordonnant d'apporter ses appareils radios au Service de Sécurité. Refusant de s'y soumettre, il envoya une lettre où il s'étonnait de l'absence du Ministère des Affaires Étrangères dans cette affaire. Par la suite, la RDVN continua à faire monter la pression. Les policiers commencèrent à suivre les membres du consulat, l'accès au vice-consulat britannique devint plus difficile, les Indiens et Canadiens de la CIC rendant visite à la Maison de France furent suivis eux-mêmes et tout accès à la Délégation Générale à Hanoi fut coupé. Au même moment, comme nous l'avons déjà vu, le BIF et le Collège Henri Rivière furent fermés définitivement.

Le 5 novembre le conflit monta d'un cran avec l'inculpation de Moreau pour « délit envers la réglementation des changes » : il avait payé une facture d'eau en francs français en août. Moreau répondit en insistant sur la nature diplomatique du consulat – un statut, bien sûr, non reconnu par la RDVN. Finalement, l'ordre de repli arriva le 13 novembre. La Maison de France fut vidée, non sans difficultés (notamment plusieurs blocages des camions français par les autorités nord-vietnamiennes).

Il est difficile de ne pas voir une dimension impérialiste dans les actions des Français, qui semblaient penser qu'ils disposaient toujours d'un droit de présence dans le pays, ainsi qu'un élément anticolonialiste dans le refus des Nord-Vietnamiens de reconnaître le consulat et dans leur destruction des monuments aux morts français. L'évacuation du consulat de Haiphong marqua la fin des intérêts économiques français de premier plan dans la RDVN et signala l'échec total de l'effort d'installation d'un consulat hors de Hanoi.

---

(69) 4 novembre 1955, N° 1011/48/55C, N.G. Standen, Hai à G.H. Baker, Hanoi, FO371/117243, NA.

## Conclusion

La courte vie de la représentation française à Haiphong ne fut pas un moment brillant dans l'histoire de la diplomatie française. L'échec prévisible de cette tentative peut être attribué à plusieurs facteurs. D'abord, la politique française à l'égard des deux parties du Vietnam était mal pensée et peu cohérente. Paris cherchait à maintenir son influence au nord comme au sud, rêvant de les incorporer dans une sorte d'empire informel. En cherchant à ménager à la fois le nord et le sud, tâche qu'ils savaient au fond impossible, les hommes politiques et les diplomates finirent par irriter l'un et l'autre. Dans le même temps ils cherchaient à garder de bonnes relations avec les États-Unis. Inévitablement, ils choisirent le sud, mais le maintien de la Délégation Générale au nord tendit les relations avec Saïgon et Washington. La situation se compliqua avec le temps, car les dirigeants français se préoccupaient de plus en plus de l'Algérie et de moins en moins de l'Indochine. L'influence française fut progressivement remplacée au nord par la Chine puis l'URSS, et au sud par les États-Unis.

Le consulat souffrit également du fait que les négociations relatives à la ville de Haiphong se déroulaient à Hanoi sous la responsabilité principale de Sainteny. Après le transfert du pouvoir, il n'y eut guère plus de contacts entre Français et Nord-Vietnamiens à Haiphong même. Personne sur place, ni les membres du consulat, ni le BIF, ni l'envoyé spécial de la Mission Laïque, ne réussit à avoir des contacts réguliers avec les responsables locaux.

Enfin, il faut noter un certain réflexe impérial dans la conduite des membres de la représentation. L'emplacement choisi pour le consulat, le comportement et le langage des agents, et tout simplement l'établissement d'un consulat sans l'autorisation du pays d'implantation, témoignent de la persistance d'une mentalité impérialiste (70).

Lori MAGUIRE  
Université Paris 8

---

(70) Je voudrais remercier Henri Zuber pour sa lecture attentive du manuscrit.

## RÉSUMÉS

### L'ALSACE LORRAINE ET LA CONFÉRENCE DE LA PAIX LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Les conditions et les modalités de la réintégration de l'Alsace-Lorraine à la France sont détaillées dans la section V du traité de Versailles. La question de la réintégration des territoires perdus a occupé les hommes politiques et les diplomates longtemps auparavant et elle a été posée, en réalité, dès les premiers mois de la guerre. Les travaux historiques récents ainsi que l'examen de sources archivistiques et documentaires encore peu exploitées permettent de mieux appréhender la place de la désannexion de l'Alsace-Lorraine dans les buts de guerre des alliés, ainsi que les travaux et études préparatoires menés tant par la Conférence d'Alsace Lorraine que par le comité des études, constitué d'experts (historiens, géographes, économistes et linguistes). Les mémoires, rapports et propositions de ces spécialistes ont fourni des matériaux extrêmement utiles aux négociateurs pour défendre la position française et définir les modalités du retour de l'Alsace Lorraine à la France.

The conditions and modalities for the reintegration of Alsace-Lorraine into France are detailed in section V of the Treaty of Versailles. The question of the reintegration of the lost territories occupied politicians and diplomats long before and it was posed, in reality, from the first months of the war. The recent historical works as well as the examination of archival and documentary sources archives that have not been much studied make it possible to better apprehend the place of the desannexion of Alsace-Lorraine in the war goals of the allies, as well as the works and preparatory studies carried out by the Alsace Lorraine Conference and by the studies committee, made up of experts (historians, geographers, economists and linguists). The briefs, reports and proposals of these specialists have provided extremely useful materials for the negotiators to defend the French position and define the modalities for the return of Alsace Lorraine to France.

## LE CONSULAT FRANÇAIS À HAIPHONG, 1954-1955 : UNE REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE MORT-NÉE

La France ouvrit en mars 1955 à Haiphong une antenne de sa délégation générale à Hanoi. La France ayant refusé la création d'une représentation nord-vietnamienne à Paris, demandée par Hanoi en contrepartie, la RDVN multiplia les brimades envers ce consulat qui dut fermer dès novembre 1955.

In March, 1955, France opened in Haiphong a consulate which operated under the authority of the French general delegate in Hanoi, Jean Sainteny. In return, North Vietnam required to be allowed to open a diplomatic representation in Paris. Since this request was not granted, North Vietnamese authorities submitted the consulate and its personnel to a harsh treatment which caused the station to close as early as November, 1955.

## QUAND L'ACTION ISRAËLIENNE EN AFRIQUE NOIRE BOUSCULE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE (1958 – DÉBUT DES ANNÉES 1960)

Cet article évalue les conséquences pour la France de l'action d'Israël en Afrique noire francophone entre 1958 le début des années 1960, aussi bien concernant les rapports de la France avec ses anciennes colonies d'Afrique noire que pour ses relations avec le reste du monde. Il analyse enfin le succès de la politique israélienne dans certains États d'Afrique noire au grand dam de la France.

This paper assesses the consequences of the diplomatic activities of Israel in French-speaking Africa between 1958 and the early 1960s, for relations between France and its former colonies, as well as between France and the rest of the world. It explains why Israeli policy toward several African states succeeded so well, to the detriment of France.

## DE LA RHODÉSIE AU ZIMBABWE, 18 AVRIL 1980

La France avait fermé son consulat général à Salisbury en 1965, en application des sanctions internationales contre l'indépendance unilatérale de la Rhodésie du Sud, régime d'apartheid. Ces sanctions ayant été levées en 1979 après l'annonce d'élections au suffrage universel pour 1980, l'auteur a assuré la réouverture du poste, qui avait vocation à se transformer en ambassade. Il évoque les circonstances de sa mission, en les replaçant dans le contexte de la fin de la transition de la Rhodésie du Sud au nouvel Etat du Zimbabwe.

The unilateral declaration of independence by the apartheid regime of South Rhodesia in 1965 was met by the imposition of international sanctions which caused France to close its consulate in the country. When an arrangement was found in 1979 for elections under a one-man-one-vote suffrage due in 1980, sanctions were lifted and France re-opened its consulate, which would soon become its embassy in the new state of Zimbabwe. The author was commissioned to renew diplomatic ties between Paris and Salisbury. In this paper, he reminisces about his mission, which he places in the historical background of the transition between the two regimes.

LA FIN DE LA GUERRE FROIDE DANS L'ŒIL DES ANALYSTES POLITIQUES  
AMÉRICAINS : L'ÉCHEC DE LA RÉNOVATION IDÉELLE DE LA POLITIQUE  
ÉTRANGÈRE DES ÉTATS-UNIS (1987-1993)

Au tournant des années 1990, les rapprochements diplomatiques entre Moscou et Washington, la chute des régimes communistes européens et le démembrement de l'Union soviétique imposent une réflexion chez l'élite intellectuelle américaine quant à la transformation de l'ordre mondial, jusqu'alors vu à travers le prisme de la guerre froide, et au rôle des États-Unis dans le monde.

Cet article vise, par l'étude des discours parus dans les revues *Foreign Affairs*, *Foreign Policy* et *The National Interest*, à prendre le pouls des discussions de l'époque et à analyser leur influence sur l'articulation de la politique étrangère américaine. On y découvre la difficulté que les analystes ont alors à sortir du cadre interprétatif d'une opposition bipolaire pour proposer de nouvelles options. On y constate aussi, malgré l'essor de reconceptualisations et de propositions plus audacieuses, leur échec à construire un nouveau paradigme consensuel pouvant avoir une application concrète. Ainsi, à travers la marginalisation de la Russie dans leur appréciation des nouveaux enjeux internationaux et un triomphalisme souvent implicite, ils participent à établir les bases idéelles d'une nouvelle politique étrangère ressemblant à celle ayant eu cours durant la guerre froide, dont l'héritage se fait encore sentir aujourd'hui.

At the turn of the 1990s, the diplomatic rapprochements between Moscow and Washington, the collapse of the European communist regimes and the breakup of the Soviet Union forced the American intellectual elite to reflect on the transformation of the world order, until then seen through the prism of the Cold War, and on the role of the United States in the world.

This article aims, through the study of the papers published in *Foreign Affairs*, *Foreign Policy* and *The National Interest*, to take the pulse of the discussions of the time and analyze their influence on the conceptualization of American foreign policy. It reveals the difficulty that analysts had to leave the interpretative framework of a bipolar opposition to propose new options. It also shows, despite the rise of reconceptualizations and more daring proposals, their failure to build a new consensual paradigm that could have a concrete application. Thus,

through the marginalization of Russia in their appreciation of the new international game and an often implicit triumphalism, they participate in establishing the ideal basis for a new foreign policy resembling that which had taken place during the Cold War, whose legacy is still felt today.

1887 ————— 2020



# LA REVUE

## D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Créée en 1887, la Revue d'Histoire Diplomatique a pour ambition de contribuer à la connaissance de l'histoire en général et des relations internationales en particulier. Emanation de la Société d'Histoire Diplomatique fondée un an plu tôt et présidée aujourd'hui par le Prince Gabriel de Broglie, Membre de l'Académie Française, elle a pour mission de refléter le double caractère de cette société mêlant diplomates et historiens.

La Revue d'histoire diplomatique de part son contenu a gagné une autorité reconnue par les chercheurs et universitaires du monde entier comme en témoigne sa présence dans un très grand nombre de bibliothèques universitaires à travers le monde qu'elles soient ou non de pays francophones (citons pour exemples les bibliothèques des Université de Tokyo, des universités de Princeton et d'Harvard, du MGIMO de Moscou, du Max Planck institut, des universités de Cambridge, d'Oxford, de la Sorbonne et de Sciences Pô Paris...).

Sans qu'il ne nous appartienne de juger le bien fondé des classements des revues, la RHD est sensible au fait d'être régulièrement classée en catégorie B. Enfin la présence de cette revue en langue française en accès libre dans des universités anglophones, nous apparait être gage de sa bonne tenue universitaire.

En cette 133<sup>ème</sup> année la revue dirigée par les professeurs Georges Henri Soutou, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et Maurice Vaïsse, Professeur des universités, poursuit son rythme régulier de parution trimestrielle et conserve son érudition par un comité de rédaction associant universitaires et diplomates.

Editée par une maison d'éditions indépendante spécialisée depuis les années 1880 en droit international et diplomatie, la Revue d'histoire diplomatique est exclusivement financée par les abonnements de ses lecteurs, garantissant ainsi à ces derniers son sérieux et son indépendance.

---

### Bulletin d'abonnement de La Revue d'histoire diplomatique

Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS - télécopie: +33 (0)1.46.34.07.60 librairie@pedone.info  
Règlement : 90 € pour la France - 105 € pour l'Europe - 125 € pour le reste du Monde.

- Chèque bancaire  
 Carte bancaire ( Bleu - Visa - Mastercard )

N° ...../...../...../..... Date de validité :.....

Cryptogramme ..... Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville ..... Pays.....